

Mairie de Paris : 125 copains payés pour le numérique, 10 directeurs à 12500 euros par mois...

written by Marcher sur des oeufs | 22 juin 2018



Pétaudière parisienne : quand la Cour des comptes fustige la gestion du personnel municipal !

:::

https://www.delanopolis.fr/Petaudiere-parisienne-quand-la-Cour-des-comptes-fustige-la-gestion-du-personnel-municipal-_a3457.html

17/06/2018

Un nouveau article de Serge Federbusch pour *Aimer Paris* et *Boulevard Voltaire*

IMG : COUR des COMPTES

:::

<https://www.delanopolis.fr/photo/art/default/23065014-25500747.jpg?v=1529226775>

Il n'y a pas que les agents de la ville et les contribuables qui se plaignent de la lourdeur et des gaspillages que la mairie d'Hidalgo inflige aux Parisiens.

Les magistrats financiers sont de la partie et la Cour des Comptes vient de notifier par ce qu'on appelle un référé **des griefs terribles contre la manière dont les personnels sont gérés par Anne Hidalgo.**

En résumé, c'est un empilement de règles, statuts et rémunérations dérogatoires qui conduit à faire survivre des emplois anachroniques et des doublons et triplons à tous les étages de l'Hôtel-de-Ville. Le rôle du secrétariat général de la ville, à l'utilité douteuse au vu du nombre de directeurs et directeurs généraux employés par ailleurs, est particulièrement stigmatisé.

Tous comme les dérogations à la durée du travail ou le principe fort généreux qui veut que les agents municipaux ont forcément aussi bien que les mieux lotis des agents de l'Etat dans à peu près tous les domaines de comparaison.

Décrire cette armée mexico-parisienne donne ceci en langage de la Cour des comptes : *«la typologie des emplois supérieurs parisiens déroge à celle des autres collectivités territoriales en retenant un nombre élevé d'échelons hiérarchiques et des statuts d'emplois fonctionnels qui n'existent pas dans les autres collectivités ... Les plafonds d'emplois et les règles de rémunérations (...) ne sont même pas respectés ... le suivi des emplois non-titulaires sur la seule base de plafonds d'emplois et des effectifs globalisés associés à ces plafonds, les mécanismes de gages ou de sureffectifs, sans base légale ni réglementaire, lui permettent de s'exonérer de l'identification des postes et des règles de recrutement afférentes. »*

Ces travers ont été naturellement portés à leur comble par les socialistes depuis 2001. La nomination de copains de parti est fréquente, parfois même des recalés du suffrage universel.

Les effectifs dans la com' sont délirants. On apprenait ainsi au détour d'une offre d'emploi en 2014 que : « **le Département**

Paris Numérique regroupe les activités digitales de la Direction de l'Information et de la Communication : relation aux usagers, animation éditoriale de Paris.fr, gestion de communautés, audiovisuel et projet. Il compte 125 collaborateurs et assure la diffusion en temps réel de l'information dans la Ville. » 125 collaborateurs pour le numérique !

Il faut avoir en tête que ces problèmes ont été signalés dès le début des années 2010 par la Chambre régionale des comptes, sans donner lieu à aucune réaction de la mairie.

Sur notre site Delanopolis, désormais « Aimer Paris », nous écrivions en 2012 : «*Mis à part pour les secrétaires généraux adjoints de la ville et du Conseil de Paris, depuis 2001, c'est l'inflation partout. 10 directeurs ont été recrutés. Des intitulés oiseux sont apparus sous forme de délégué, directeur de projet et expert de haut niveau : 17 au total ! Il faut savoir que les salaires de certains de ces chanceux peuvent allègrement dépasser les 12 000 euros nets par mois.*

Avec Aimer Paris, dans la perspective de 2020, notre objectif sera simple : rendre leur argent aux Parisiens. Les nouveaux recrutements seront gelés et les emplois pourvus par redéploiement. Un audit de toutes les fonctions de direction sera immédiatement lancé pour comprendre à quoi servent des emplois très coûteux pour la collectivité. Ceux qui sont inutile seront supprimés.

Vivement les élections !

=====

Le site Delanopolis.fr devient » Aimer Paris.fr »
::: <https://www.aimerparis.fr/>